

pouvons maintenir un bureau de poste, car il n'y en a pas d'autres convenables.

Je puis dire que nous recevons parfois des plaintes à propos de n'importe quel bureau de poste. En pareil cas, nous menons une enquête aussi approfondie que possible. La question du député de Skeena soulève certains points particuliers. J'ai l'intention de fournir une réponse complète cette semaine au sujet des accusations relatives aux catalogues d'Eaton et de Simpsons et à la question des lettres et des chèques adressés à une personne du nom de Martin. J'essaierai de fournir une réponse aussi juste que possible envers tous les intéressés et d'indiquer la position du ministère des Postes à cet égard.

• (10.10 p.m.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'INDE—UN INGÉNIEUR CANADIEN VICTIME D'UNE INJUSTICE

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury):

Monsieur l'Orateur, je suis redevable à la disposition du Règlement qui me permet de soulever une question me tenant profondément à cœur et que j'ai soulevée vendredi dernier. Elle a trait à un litige entre un citoyen canadien Geoffrey P. Webb, ingénieur de profession, et le gouvernement de l'Inde. Voici les circonstances qui entourent l'affaire. Je tiens à les consigner au compte rendu pour la première fois. Je suis convaincu qu'il en sera souvent question, avant que l'affaire soit réglée.

M. Webb a travaillé en Inde pendant deux ans à titre d'ingénieur au projet d'aménagement hydro-électrique de Kundah, financé par l'Office de l'aide extérieure dans le cadre du Plan de Colombo. Les usines n° 3 et 4 du projet, le matériel et les services techniques ont été offerts par le Canada au peuple indien. A l'expiration de son mandat en septembre 1965—il y a environ 16 mois—M. Webb a suivi la procédure normale en pareil cas et remis son automobile à la *State Trading Corporation*. Je suppose qu'il lui a également remis tous ses autres biens.

La *State Trading Corporation* a consenti à payer à M. Webb 14,508 roupies qui devaient être converties en dollars au taux courant, c'est-à-dire environ 3,300 dollars canadiens. En janvier 1966, il y a un an, un chèque a été émis à M. Webb pour le montant convenu, et c'est alors que les ennuis ont commencé. A partir de ce moment, le gouvernement de l'Inde semble avoir recouru à des tactiques dilatoires. M. Webb avait le chèque, mais ne pouvait l'encaisser à cause des difficultés

qu'on lui créait et ne pouvait obtenir l'émission d'une traite en dollars pour les 14,000 roupies.

Finalement, en juin 1966, la roupie, comme nous le savons, a été dévaluée de 4.76 à 7.5 par rapport au dollar des États-Unis. A ce moment ou quelques semaines plus tard, le gouvernement indien était disposé à payer M. Webb pour sa voiture au taux dévalué. Parce qu'il n'a pas été payé pendant la période de six mois entre l'émission du chèque et la dévaluation, il risque de perdre \$1,200. Autant que je puisse en juger, tout cela est arrivé sans qu'il en soit de la faute de M. Webb. On lui a dit à plusieurs reprises, soit directement, soit par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, qu'il sera payé au taux dévalué. M. Webb refuse d'accepter moins que le prix convenu pour sa voiture.

Toute cette transaction aurait pu être complétée longtemps avant la dévaluation et je crois que M. Webb est traité d'une façon absolument injuste par le gouvernement de l'Inde. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans cette sorte de questions, et les députés qui sont avocats en ont sans doute bien davantage. Il me semble que si les rapports entre les deux pays n'étaient pas aussi bons et si l'Inde n'était pas un pays auquel le Canada a souvent donné une assistance généreuse, on pourrait comprendre le problème. Nous entendons souvent parler de gens qui ont des difficultés, surtout en matière d'immigration, avec les pays derrière le rideau de fer. Encore dernièrement, le pays a expédié une quantité considérable de blé pour aider à nourrir les millions d'Indiens menacés de famine. Les Canadiens servent en Inde au sein des organisations mondiales de la santé et de toutes sortes de façons afin d'aider à résoudre les problèmes d'hygiène et autres.

Si je comprends bien, de nombreuses instances ont été présentées sur ce cas par l'entremise de notre Haut Commissaire en Inde mais sans succès. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de mettre à profit immédiatement toute l'influence du gouvernement canadien dans cette affaire. Je demande au ministre par l'entremise de son secrétaire parlementaire qui est ici ce soir de présenter les instances les plus pressantes au gouvernement de l'Inde afin qu'une injustice flagrante soit réparée.

Les renseignements que je possède ne viennent pas uniquement de cet homme, car tout a été documenté par notre division consulaire. Elle confirme tout ce que j'ai dit moi-même ce soir et tout ce qu'a dit d'abord M. Webb. Cet homme s'est dévoué pendant les deux ans qu'il a passés en Inde. Pendant ce temps, il a